

AFFAIRE N° 5

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1988 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'effectuer les modifications suivantes au budget de 1988 du Bureau d'Habitat Social :

Section d'Investissement

De l'article 2325 - Travaux de bâtiments	
Extensions diverses	- 77 000,00
A l'article 2323 - Travaux de construction	
Relogement de Prima	+ 77 000,00

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture
de l'avis des Commissions.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Il s'agit d'une simple régularisation.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions modificatives au budget de 1988
du Bureau d'Habitat Social

sont adoptées à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

